

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-639 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ». L'objet de ce règlement vise à permettre au conseil d'arrondissement d'octroyer des exemptions pour des cases de stationnement requises dans le cadre d'un projet de développement incluant celles déjà existantes. Cette modification vise également à assujettir les demandes d'exemption pour les immeubles du groupe communautaire.

En date du 28 mars 2024, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement. Ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat par le greffier de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 29 mars 2024

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate